

**COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS**

**Séance du Conseil Municipal du**

**28 novembre 2024 à 20h00**

*Présents : Mme Michèle LEGESNE, Maire, Mrs Bruno TARDIFF, Pascal COQUET, Mathieu BONNET-MADIN, Alain MAHUET, Mme Barbara ANNE, M. Joël CHERLIAS, Mmes Florence RETOURS et Isabelle CLIGNY.*

*Excusée : Mme Evelyne LAIR*

*Absente : Mme Marie Line HUBERT*

*Secrétaire de séance : Mme Florence RETOURS.*

**Délibération n°2024-07-01 : Approuvée**

**CCHS – modification n°1 des statuts : IRVE**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :*

- *approuve la modification des statuts n°1 pour l'ajout de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

**Délibération n°2024-07-02 : Approuvée**

**CCHS – modification n°2 des statuts : Evènements sportifs et culturels**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :*

- *approuve la modification des statuts n°2 sur le changement de la liste des évènements sportifs et culturels soutenus par la CCHS comme présentée.*

**Délibération n°2024-07-03 : Approuvée**

**CCHS – modification n°3 des statuts : Changement de nom**

*Par 6 voix pour, 1 abstention et 2 contre, le Conseil Municipal :*

- *approuve la modification des statuts n°3 sur le changement de nom de la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, en le remplaçant par « Communauté de Communes du Perche Emeraude ».*

**Délibération n°2024-07-04 : Approuvée**

**PERSONNEL – régime de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, décide :*

- *d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Saint Aubin des Coudrais,*
- *de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90% du revenu net des agents en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025,*
- *de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50% de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire.*

**Délibération n°2024-07-05 : Approuvée**

**Programme ACTEE CHENE 3 : étude énergétique sur bâtiments communaux – Ecole Vincent Van Gogh**

*A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet et la convention avec le Département précisant les modalités de reversement de l'aide de la FNCCR. Coût de l'audit : 6 950 € HT, aide ACTEE : 5 560 €.*

**Délibération n°2024-07-06 : Approuvée**

**EGLISE : remplacement des battants des cloches n°1 et n°2**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis présenté par la société Bodet Campanaire d'un montant TTC de 3 426 € pour le remplacement des deux battants à la suite de la vérification de ceux-ci par la société lors de leur visite périodique.

**Délibération n°2024-07-07 : Approuvée**

**BUDGET ASSAINISSEMENT : décision modificative à prendre pour facture VEOLIA**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre une décision modificative pour permettre le règlement de la pompe de relevage installée à la Boulangerie en octobre dernier à la suite des problèmes récurrents rencontrés avec le matériel actuel.

Montant TTC de la dépense : 2 880 €

Cette somme sera prélevée sur l'opération 01 2023 « Curage de la lagune avec épandage », des crédits étant encore disponibles sur cette opération.

**Délibération n°2024-07-08 : Approuvée**

**Ecole - projet Fresque**

Pour donner suite à la demande de Madame GROLEAU, Directrice, relatif à un projet fresque à réaliser sur un des murs du préau de l'école et dont la dépense a été évaluée à 750 €, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 2 abstentions, décide de participer à hauteur de 100 €.

Madame le Maire précise, à la demande de la Directrice, que le mur qui doit accueillir la fresque a été nettoyé et peint par les employés communaux, ce qui a représenté une dépense de 1 163 €.

**Chemins de randonnées**

Une réunion va être organisée entre les propriétaires concernés, Monsieur CHAUSSIS du Département et la Commune afin d'inclure une partie du chemin des Tainières dans une boucle des sentiers de randonnées. Ce chemin rural est situé entre les lieux-dits « Le Colombier » et « Le Ruisseau ».

**Demande des administrés**

**Garderie**

**Délibération n°2024-07-09 : Approuvée**

Pour donner suite à la demande d'un parent de proposer un tarif dégressif pour la garderie à compter du 3<sup>ème</sup> enfant, le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 1 contre et 2 abstentions décide de maintenir les tarifs comme pratiqués actuellement et de n'accorder aucune dégressivité.

**Logement 17 rue de la châtaigneraie**

**Délibération n°2024-07-10 : Approuvée**

Par 5 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal, décide de rembourser la facture présentée par la locataire du logement communal à hauteur de 50% de son montant, soit 120 € suite à un problème d'encombrement et d'évacuation des toilettes dus à la présence importante de calcaire et à un T de raccordement mal positionné.

**Boulangerie**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 5 personnes sont intéressées pour la reprise de la Boulangerie. Elles ont été reçues en Mairie, les dossiers sont en cours d'étude par les différentes parties.

**Informations à communiquer**

Madame le Maire donne connaissance des informations suivantes :

- ✓ *Une nouvelle estimation pour la construction du Moulin de Blot a été transmise par le cabinet LGEI en tenant compte des recommandations stipulées dans le rapport de mission d'ingénierie géotechnique à la suite des sondages réalisés pour la construction d'un nouvel ouvrage avec un tablier béton permettant de supporter le passage des engins agricoles et des semis remorques.*

*La consultation est en cours de préparation et l'appel d'offres devrait être lancé en décembre prochain.*

- ✓ *Le projet MAM est de nouveau sur les rails à la suite d'un porteur de projet qui s'est manifesté et qui est très intéressé. Une réunion commune sera organisée d'ici la fin de l'année avec l'architecte AAUE, la Commune et les assistantes maternelles pour mettre à jour le dossier en cours en fonction de la réglementation.*

*Date des prochaines réunions et manifestations :*

- ✓ *Samedi 7 décembre : Marché de Noël, salles polyvalente et des associations de 10h00 à 18h00,*
- ✓ *Lundi 16 décembre : Conseil Municipal à 20 heures.*

*Séance levée à 00h15*

*Compte rendu sommaire affiché à la porte de la Mairie.*

*Le Maire,*



*Michèle LEGESNE.*